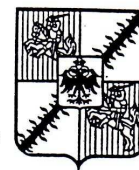


# Ville de MOUSCRON

*Arrondissement de Mouscron - Province de Hainaut*



## VILLE DE MOUSCRON - ENSEIGNEMENT COMMUNAL

### PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Au niveau de notre réseau d'enseignement officiel subventionné communal, le projet éducatif constitue un projet de politique de l'éducation auquel adhèrent les responsables de nos établissements, la commission paritaire locale et les conseils de participation et dont la mise en oeuvre est assurée par les équipes éducatives dans le cadre du projet pédagogique commun et des projets spécifiques de chaque établissement.

Une nécessaire cohérence doit exister entre le projet de l'éducation (les objectifs) et les projets pédagogiques (les moyens).

L'appartenance de notre enseignement communal au réseau officiel subventionné et la gestion de celui-ci par des mandataires proches des citoyens, élus par la Communauté locale et responsable vis-à-vis d'elle, jettent les bases essentielles des objectifs élémentaires : poursuivre soit la défense, dans le respect et la tolérance, d'une école pluraliste, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de tous les enfants qui nous sont confiés.

#### CECI IMPLIQUE LES OPTIONS PRINCIPALES SUIVANTES :

1. L'école communale, ouverte à tous, refuse la sélection sociale et économique : elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle (migrants, enfants du quart-monde...).
2. L'école communale est, par excellence, le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.
3. L'école communale, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques est une école de tolérance refusant tout endoctrinement et toute entorse aux droits de l'Homme et de l'Enfant. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.
4. L'école communale, proche du citoyen, est démocratique. Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations, aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.
5. L'école communale prend en charge la totalité de la personne de l'enfant et vise son mieux-être en favorisant les comportements suivants : autonomie, sens des responsabilités, liberté, socialisation, épanouissement personnel, créativité, efficacité.

Les finalités de l'école communale ,tant rappelées, il nous appartient , en qualité de pouvoir organisateur, responsable et autonome, d'organiser la concertation indispensable dans notre Communauté éducative locale qui aboutira à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet pédagogique négocié et accepté par toutes ses composantes.

Le projet pédagogique s'inscrira dans la politique de l'éducation du réseau qui constitue un cadre de références et de réflexion et sera élaboré en tenant compte des aspirations et des exigences spécifiques des équipes éducatives.

### LES STRUCTURES

Priorité sera donnée à l'organisation en cycles fonctionnels dans les délais prescrits par la législation.

Un cycle est défini comme un ensemble d'années d'études géré par une équipe d'enseignants solidaires et co-responsables , à l'intérieur duquel l'enfant parcourt sa scolarité de manière continue à son rythme , en ayant pour lui la meilleure ambition.

L'enseignement fondamental constitue une unité pédagogique structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l'enfant et de l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des initiatives pourront être prises pour harmoniser les transitions.

### STRATEGIES D'APPRENTISSAGE ET METHODES D'ENSEIGNEMENT

Nous préconisons une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l'élève à s'impliquer dans une démarche participative et réflexive. Ces situations ne prendront de sens que si elles s'appuient sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Suivant les spécificités de chaque établissement , chaque équipe éducative définira dans le cadre de son projet d'établissement , la mise en oeuvre des axes suivants:

- une pédagogie partant réellement du vécu de l'enfant, de ses besoins, de ses préoccupations , en équilibrant les moments collectifs de classes, les moments de groupes ( ateliers, groupes de besoins , d'intérêts..) et les moments d'individualisation pour permettre la transmission ou la construction des savoirs et des savoir-faire dans la perspective de l'acquisition de compétences.
- le choix de situations signifiantes permettra à l'enfant de mobiliser , dans une même démarche, les compétences disciplinaires , ainsi que les savoirs et les savoir - faire y afférents.

- c'est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l'enfant pourra apprendre et construire les concepts de base .

Pour y parvenir, seront privilégiés :

- Les activités de découverte, de production et de création.
- Les technologies de communication et d'information
- Les activités culturelles et sportives
- Le développement de pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école

## OUTILS ET MOYENS

Au niveau fondamental

Nous prônons la constitution d' unité(s) pédagogique(s) de 2 ans et demi à 12 ans . Cela nécessite des choix pour assurer la cohérence tout au long de l'enseignement fondamental.

Il appartiendra à chaque équipe pédagogique, en collaboration avec les Conseils de participation, de définir :

Les outils pour optimiser les compétences en savoir lire , savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité, et d'activités de structuration.

Les outils mathématiques susceptibles d'amener les enfants à résoudre de véritables situations -problèmes.

L'apprentissage d'une langue étrangère , apprentissage qui compte tenu des spécificités de notre entité ( situation géographique et commune à régime linguistique spécial ) devient une préoccupation particulière.

Les outils proposés à l'enfant , construits avec lui , pour l'aider à structurer le temps ou l'espace, et à découvrir son environnement dans ses dimensions locales, régionales, nationales et européennes.

La mise en place progressive de cette école de la réussite entraîne un ensemble de choix pédagogiques et d'actions concrètes , élaborées par les équipes éducatives au sein de chaque établissement.

Au niveau secondaire

Une juste orientation de l'élève dans son choix d' études amènera celui-ci à acquérir les compétences en rapport avec le métier envisagé, et les compétences nécessaires ... la



construction continue et autonome de ses savoirs ainsi qu'au travail en équipe et la vie en société ( écoute, respect des autres dans leur diversité, esprit d'initiative).

L'élève sera amené à comprendre la société démocratique et à y participer en citoyen actif et responsable.

Les choix méthodologiques suivants seront privilégiés :

- Méthodes actives et notamment l' utilisation de sources et de supports d'informations variés, le travail en groupe, la pédagogie du projet, la pédagogie différenciée et les stages en entreprises..
- Concertation et pratique interdisciplinaires pour l'acquisition et le développement des compétences transversales.
- Formation continuée de l'équipe pédagogique.
- Mise en place d'un système de participation.
- Responsabilisation des élèves dans la réalisation; le suivi, et l'évaluation des projets élaborés en commun.
- Activités culturelles visant à la découverte et à la pratique de différents modes d'expression .
- Activités pédagogiques extra muros permettant une approche concrète des réalités culturelles, économiques et sociales .
- Activités sportives adaptées aux capacités et aux besoins des élèves.

Nous souhaitons que ces quelques lignes directrices, inspirées des propositions pour une école de la réussite et du décret - mission puissent éclairer la rédaction des projets de nos différents établissements; l'enseignement communal étant, par essence, un enseignement de proximité, permettant de cerner au mieux les besoins et de satisfaire les différentes aspirations de chaque établissement .

**Ville de Mouscron – Enseignement artistique**  
**Projet éducatif et pédagogique.**

La situation exceptionnelle de Mouscron l'oblige à jouer un rôle désormais essentiel dans l'Europe en construction. La diversification industrielle, le dynamisme commercial, la réussite sportive n'y sont plus des slogans. La vie culturelle n'est pas en reste, particulièrement dans le secteur des Beaux-Arts et de la musique. Il apparaît donc important que l'enseignement artistique mouscronnois se dote d'un projet éducatif susceptible de soutenir sa politique en la matière.

L'enseignement artistique mouscronnois se veut ouvert à tous, sans discrimination de philosophie, de culture, de race, d'origine socio-économique. Il se veut un lieu d'échanges, de communications et d'épanouissement culturel.

Cet enseignement tiendra compte de la réalité culturelle de Mouscron. La ville comporte en effet de nombreuses associations musicales (chorales, fanfares, groupes de rock etc...) et artistiques (cercles locaux de peinture). Il s'agit donc pour notre enseignement de donner à tous une formation de base leur permettant de devenir des amateurs éclairés dans la discipline qu'ils auront choisie, mais également de donner les moyens à ceux qui visent plus haut de parfaire leur formation et de les mener à un niveau tel qu'ils puissent transformer leur passion en métier.

Etant donné ces objectifs, l'enseignement artistique mouscronnois sera respectueux de la personnalité de l'élève, de ses goûts artistiques, du contexte socio-culturel dans lequel il évolue. De plus, l'enseignement visera à développer l'autonomie, le sens des responsabilités, la créativité et l'épanouissement artistique de chaque élève. Pour cela, les responsables de l'enseignement artistique mouscronnois veilleront à organiser une indispensable concertation entre le pouvoir organisateur, la direction, les professeurs, les élèves et parents d'élèves.

L'enseignement artistique mouscronnois est organisé conformément aux prescrits du Ministère de la Communauté Française ayant l'enseignement dans ses compétences. La pédagogie à développer y sera résolument active, impliquant l'élève dans les démarches de réflexion, de participation et de création adaptées à tout son contexte. Dans celui-ci, on tiendra particulièrement compte des réalités socio-culturelles.

L'enseignement culturel mouscronnois ne se développera pas en vases clos mais bien en tant que composante d'une vie culturelle qui le dépasse largement.

Seront donc fortement encouragées les collaborations avec le Centre Culturel, le musée des Beaux-Arts, les associations à caractère culturel, les organisateurs de concerts et d'expositions. Ces collaborations doivent permettre d'inscrire l'enseignement dans la vie, de donner à l'élève l'occasion d'expérimenter concrètement les compétences acquises.

En fonction de ce qui précède, l'on privilégiera les choix méthodologiques suivants :

- Méthodes actives, utilisations de supports d'information variés
- Concertations et pratiques interdisciplinaires
- Formations à la responsabilité des élèves dans l'élaboration de leur parcours pédagogique
- Incitation aux activités « extérieures » visant à familiariser l'élève à la pratique artistique d'ensemble
- Formation à la créativité

Ce projet pédagogique vise non seulement à éveiller la sensibilité artistique. Il a aussi comme intention d'assurer les connaissances techniques suffisantes pour que l'élève maîtrise ses outils. Enfin, il ambitionne de former un homme de son temps, capable d'identifier les pratiques artistiques contemporaines, de s'y situer et d'en dominer les principaux aspects.